

ETAPE 3 : Partie à remplir par le médecin allergologue ou traitant

Nom du médecin :

Tel du médecin :

Type d'allergie (nom du ou des allergènes : fruits à coque, œuf, poisson...) :
.....

Type d'aliments interdits (exemples) :
.....

Forme d'allergie :

- Allergie
 Intolérance

Niveau de sensibilité à l'allergène :

- Peu sensible (évitement simple de l'allergène)
 Très sensible (allergie aux traces)

Gravité des manifestations liées en cas d'ingestion de l'allergène :

- Manifestations allergiques sans enjeu vital (rougeurs, eczéma, inconfort digestif...)
 Manifestations allergiques graves pouvant conduire à un choc anaphylactique (enjeu vital)

Existence / mise en place d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) avec l'établissement (*fortement conseillé en cas d'établissement scolaire*) :

- Oui Non

Trousse de secours d'urgence requise sur le restaurant en cas d'ingestion de l'allergène : Oui
 Non

Signature et cachet du Médecin :

Le à

A cette étape, renvoyer la fiche au Service Diététique de Mille et Un Repas : 3 allée du moulin Berger Bât 3, 69130 ECULLY.

IMPORTANT : Prise en compte du dossier uniquement si PARTIES 1,2 & 3 dûment remplies

Pour toute question, merci de contacter Amélia GRANJON tel : 06 67 54 87 85 / mail : agranjon@1001repas.fr

ETAPE 4 : Partie réservée au Service Diététique de Mille et Un Repas

Solution finale d'accueil validée pour le convive par Mille et Un Repas* :



Panier repas apporté par le convive

Plateau hypoallergénique NATAMA (=repas sous traité auprès d'un industriel spécialisé refacturé à prix coûtant par Mille et Un Repas soit entre 10 et 15 euros)

En choisissant la solution du plateau hypoallergénique, le convive (ou son responsable légal) s'engage donc auprès de la société Mille et Un Repas à consommer ces plateaux repas, tout au long de l'année scolaire en cours. A noter que, pour des raisons logistiques, les convives présents uniquement sur inscription ne pourront bénéficier de plateaux hypoallergéniques.

Signature et cachet du Service Diététique Mille et Un Repas :

Le à

Si en dépit de l'avis du Service Diététique de Mille et Un Repas, le convive prend la décision de (ou que le responsable légal du convive l'autorise à) consommer les repas préparés par Mille et Un Repas, celle-ci ne pourra **ni garantir l'absence totale d'allergènes dans ses plats ni proposer de repas spécifiques. C'est donc en toute connaissance de cause et des risques encourus que le convive prendra la décision de (ou que son responsable légal l'autorisera à) gérer lui-même son repas et arbitrer ses choix sur le restaurant. **La responsabilité de Mille et Un Repas ne saurait donc être engagée en cas de réaction liée à l'allergie ou à l'intolérance subie par le convive sus cité.***